

### Contact presse

Conseil général de l'Ain  
Direction de la communication  
Céline Moyne-Bressand  
tél. 04 74 22 98 33  
celine.moyne-bressand@cg01.fr  
www.ain.fr

*l'ain*  
Conseil général

# N'oublie pas le composteur !

PRÉSERVER  
notre qualité de vie

mon  
Département,  
**100%  
essentiel**

POUR LA  
POUBELLE

POUR LE  
COMPOSTEUR

**Les déchets biodégradables** (pains, restes de repas, serviettes en papier...) sont digérés en 5 semaines et transformés en compost.

**Les autres déchets** (emballages plastiques) sont traités et valorisés pour leur donner une seconde vie sous forme de matière ou d'énergie.

[www.ain.fr](http://www.ain.fr)



Montluel



Réduction des déchets  
Plan départemental 2010-2014

*l'ain*  
Conseil général

## Vendredi 10 décembre 2010 Présentation du composteur du collège Emile Cizain de Montluel

Le Conseil général vient d'équiper les collèges de Montluel et de Saint-Rambert-en-Bugey de composteurs automatiques. Ils sont les premiers collèges rhônalpins dotés de machines de ce type.

Cette initiative du Conseil général s'inscrit dans le cadre du plan départemental de prévention des déchets 2010- 2014 établi, en janvier 2010, par le Département de l'Ain en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

L'objectif est de sensibiliser les collégiens au tri des déchets. D'un côté les restes de repas, de l'autre les emballages plastiques, en un an ce sont 20 tonnes de déchets biodégradables qui seront ainsi traités, grâce à l'implication des jeunes, de la direction et de l'équipe enseignante, mais aussi du personnel en cuisine chargé du bon fonctionnement de la machine.

## Le composteur du collège Emile Cizain de Montluel Fiche technique



- Coût : 33 300 € financé à 100 % par le Conseil général de l'Ain. La commune de Montluel a pris en charge la viabilisation et la dalle de béton sur laquelle est installé le composteur.
- Mise en service : octobre 2010.
- Durée de traitement des déchets : à plein régime, le temps de séjour des déchets dans le long cylindre en inox est de 5 semaines.
- 400 kg de déchets traités par semaine, soit 20 tonnes sur une année scolaire.
- A noter : le composteur du collège est également utilisé pour traiter les déchets de restauration de l'école primaire attenante au collège.
- Les déchets produiront du compost qui pourra être utilisé par le collège ou les collectivités locales pour leurs espaces verts. Il pourra être aussi distribué aux parents d'élèves pour leurs potagers.

# Composteur automatique

20 tonnes de moins/an dans les ordures ménagères !

mon Département 100% essentiel

DECHETS BIODEGRADABLES

COMPOST POUR LES ESPACES VERTS

5 SEMAINES POUR TRAITER LES DECHETS BIODEGRADABLES

Coût : 33 300 € pris en charge par le Conseil général de l'Ain  
Mise en service : Octobre 2010

ADEME Montluel Réduction des déchets Plan départemental 2010-2014

l'ain Conseil général

## et au collège de Saint-Rambert-en-Bugey...



Depuis le mois dernier, le collège de Saint-Rambert-en-Bugey a, lui aussi, été équipé par le Conseil général de deux composteurs rotatifs manuels qui pourront traiter 4 tonnes de déchets biodégradables par an, pour produire en 5 semaines un compost utilisable pour les espaces verts du collège et de la commune.